



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : MM. ANDRIEU – BROGNARA — CHUPPE – PLASSART.

**Excusés** : MM. DA MATA - FEBVAY- LETELLIER – MAGGIO.

### COURRIERS

**La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 18 septembre 2018.**  
Remerciements.

### RAPPEL

**A tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :**

*Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).*

*La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.*

### DÉPLACEMENTS

**VILLE DE CERGY STADE KEITA N°1 NNI 95 127 06 01**

MM. FEBVAY et PLASSART se rendront le lundi 01 octobre 2018 à 20h30, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation de classement de l'éclairage.

**VILLE de PIERRELAYE STADE municipal 104 Ave du Gal DE GAULLE NNI 95 488 01 02**

MM. FEBVAY et ANDRIEU de la C D T I S 95 se rendront le mardi 09 octobre 2018 à 10h00, sur les installations du club, afin d'effectuer la confirmation de classement du terrain.

### IMPORTANT

*Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.*

**Président**

**Aurélien BROGNARA**

**Secrétaire**

**Joseph PLASSART**